Fiche action N°9: Développement des Sensibilisations

Axe	Axe 3 : Actions de prévention
Personne(s) référente(s)	Magali, Charlotte, Martine, Claire, Emilie

Contexte et enjeux

Depuis plusieurs années, dans le Cantal, l'effectif médical est fortement diminué, impactant directement le suivi des adhérents et de leurs salariés.

Aussi, proposer des sensibilisations permettant d'accompagner les adhérents dans la mise en place d'une démarche de prévention des risques professionnels fait partie de nos priorités.

L'ACISMT propose des sensibilisations pour apporter à ses adhérents un socle de connaissances (santé publique et risques professionnels et/ou règlementaires) :

- pour une prise de conscience du risque et de ses répercussions sur la santé,
- en prenant en compte l'existant de l'entreprise,
- et apporter une valeur ajoutée « santé ».

NB : ces sensibilisations sont données à but informatif. Seul un document attestant la présence peut être délivré.

Tout adhérent de l'ACISMT peut bénéficier des moyens de sensibilisation du service qui sont inclus dans ses frais de cotisations annuelles.

Afin de pérenniser le travail effectué, les interventions sont orientées dans une logique d'amélioration continue : aider à l'évaluation des risques, proposer des actions de prévention, planifier les actions, vérifier l'efficacité des actions.

Pour rappel : les actions sur le milieu de travail s'inscrivent dans la mission des services de santé au travail définie à l'article L. 4622-2 du Code du Travail:

« Les services de santé au travail ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. A cette fin, ils :

- 1° Conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel ;
- 2° Conseillent les employeurs, les travailleurs et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire les effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- 3° Assurent la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article L. 4161-1 et de leur âge ;
- 4° Participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire. »

Objectif(s)

- Développer la prévention primaire auprès des adhérents
- Valoriser les prestations de l'ACISMT
- Amplifier et valoriser les actions en milieu de travail
- Développer des partenariats pour l'élaboration des sensibilisations

Descriptif synthétique de l'action

Les sensibilisations peuvent être dispensées au sein des entreprises ou dans les locaux de l'ACISMT. Elles sont animées par des professionnels de santé et/ou des collaborateurs experts de la thématique.

Ces sensibilisations sont réalisées sur-mesure tant en matière d'objectifs, de contenu, que de temporalité. Elles sont mises en place à l'initiative de l'employeur ou sur proposition de l'ACISMT suite à un besoin constaté lors d'une intervention ou du suivi individuel des salariés.

Ces actions nécessitent l'accord du Médecin du travail et doivent s'inscrire dans une démarche globale de prévention.

Articulation de la démarche :

- Désignation d'un binôme de référents sensibilisations
- Faire un état des lieux des interventions réalisées et des attentes potentielles des entreprises au regard des compétences du service
- Création d'un catalogue de sensibilisations en 2 parties :
 - sensibilisations existantes: Aide au DUERP, travail sur écran, risque chimique, rythmes de travail, RPS, alimentation, agents biologiques, bruit, poussières de bois, TMS, etc
 - sensibilisations à mettre en place/thématiques à identifier
- Création de feuilles de route pour chaque sensibilisation permettant une utilisation du support commune et pérenne
- Validation par le groupe de travail
- Diffusion de ce catalogue / consultable sur le futur site internet du service

Cadre organisationnel des sensibilisations :

- Choix des thèmes selon identification des besoins
- Définition et description des modalités des interventions :
 - Méthodologies employées : présentiel, conférence, atelier collectif, stand...
 - Public ciblé : par activités, employeurs, salariés
 - Timing et nombre max et min de participants
 - Support matériel : Paperboard, vidéoprojecteur, e-learning, QCM...
- Mise en place des interventions

Cible de l'action

Adhérents, salariés

Acteurs / Partenaires / Moyens matériels								
<u>Acteurs</u> :								
Médecins	X	Assistantes médicales	X	_	IDEST	\boxtimes		
IPRP - ATST Psychologue du travail	\boxtimes	Responsable administrative Ergonome	X X	L	irection	\boxtimes		
,		· ·						
<u>Partenaires</u> :								
CARSAT ⊠		DIRECCTE		ОРРВТР	\boxtimes			
ARACT □		CAP EMPLOI ⊠		Autre	Dartonar	iata à		
				Précisez :	Partenar dévelor			

Indicateurs de réalisation

Qualitatif:

- Validation et édition d'un catalogue de sensibilisation

Quantitatif:

- Nombre de sensibilisations réalisées
- Nombre de personnes sensibilisées

Calendrier prévisionnel

- Elaboration du catalogue : Automne 2020
- Mise à disposition du catalogue sur le site internet : fin année 2020

Référence(s)

Code du travail INRS